

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HERBERGEMENT
TARIFS APPRENANTS
2023/2024

Année scolaire 2023/2024									
INTERNAT AU FORFAIT 4 nuitées 9 repas / semaine	nb jour forfait	Tarifs du 01/01/2020 au 31/12/2023	Tarifs complets	Part compensatoire prise en charge par la Région Grand Est (nuitées)	Reste à charge des familles après déduction de la part compensatoire	tarif journalier remise d'ordre	ARRS Aide régionale à la restauration scolaire 0,80 € par déjeuner 0,80 € par dîner	Reste à charge des familles après déduction de l'ARRS	tarif journalier remise d'ordre internes bénéficiaire de l'ARRS
Internat - tarif lycéens	180	1 530,72	1 670,40	259,20	1 411,20	7,84	259,20	1 152,00	6,40
Internat - tarif post-bac lycéens publics	180		1 771,20	-	1 771,20	9,84	-	1 771,20	9,84
Internat - tarif post-bac IFSI, IUT...	180	1 789,92	2 489,40	-	2 489,40	13,83	-	2 489,40	13,83
Internat externé (tous les repas sans nuitées)	180	1 271,52	1 411,20	-	1 411,20	7,84	259,20	1 152,00	6,40
Internat hébergé (repas - sauf déjeuner - et nuitées)	180	904,32	986,40	259,20	727,20	5,48	115,20	612,00	3,40
Externe hébergé (uniquement nuitées)	180	259,20	259,20	259,20	-	1,44	-	-	-
Internat - tarif lycéens - ticket modérateur d'accès à l'internat	/	/	10,00						

PCC Participation charges communes	CRP Contribution rémunération des personnels
35%	21%
35%	21%
35%	21%
20%	21%
35%	21%
35%	21%

Remises d'ordre de plein droit	
<ul style="list-style-type: none"> ▣ fermeture du service pour cas de force majeure ▣ suspension des transports scolaires par décision de l'autorité préfectorale, lorsque le repas n'a pas été consommé ▣ participation à une sortie ou un voyage scolaire sans prise en charge du repas ▣ stage en entreprise ou immersion sans prise en charge du repas ▣ exclusion / radiation de l'élève ▣ décès de l'élève 	
Remises d'ordre à la demande des familles Décision prise par le chef d'établissement	
<ul style="list-style-type: none"> ▣ élève ne fréquentant pas la restauration scolaire sur une période supérieure ou égale à 5 jours ouvrés (demande au moins 8 jours avant le début). ▣ élève absent pour maladie, accident ou événement familial dûment justifié sur une période supérieure ou égale à 5 jours ouvrés (demande de la famille par écrit, dans les 2 semaines qui suivent le retour de l'élève - joindre un justificatif d'absence). ▣ élève absent dès le 1er jour et ce uniquement durant une période de crise sanitaire pour les cas de suspicion, cas contact ou cas positif de l'élève (demande dans les 2 semaines qui suivent le retour de l'élève). 	

Année scolaire 2023/2024							
DEMI-PENSION AU FORFAIT	nb jours forfait	Tarifs du 01/01/2020 au 31/12/2023	Tarifs complets	tarif journalier remise d'ordre	ARRS Aide régionale à la restauration scolaire 0,80 € par déjeuner	Reste à charge des familles après déduction de l'ARRS	tarif journalier remise d'ordre internes bénéficiaire de l'ARRS
DP5 (5 déjeuners du lundi au vendredi)	180	626,40 €	684,00 €	3,80 €	144,00 €	540,00 €	3,00 €
DP4 (4 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	144	532,80 €	581,76 €	4,04 €	115,20 €	466,56 €	3,24 €
DP3 (3 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	108	423,36 €	462,24 €	4,28 €	86,40 €	375,84 €	3,48 €
DP2 (2 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	72	297,36 €	324,72 €	4,51 €	57,60 €	267,12 €	3,71 €
DP1 (1 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	36	156,60 €	171,00 €	4,75 €	28,80 €	142,20 €	3,95 €

PCC Participation charges communes	CRP Contribution rémunération des personnels
20%	21%
20%	21%
20%	21%
20%	21%
20%	21%

ELEVE A LA PRESTATION	nb prestat*	Tarifs du 01/01/2020 au 31/12/2023	Tarifs année scolaire 2023/2024
Repas élève au ticket (maximum 3 repas par mois)	1	4,35 €	4,75 €
Etudiants (compensation CROUS du différentiel élève)	1	3,30 €	3,30 €
Etudiants boursiers (compensation CROUS du différentiel élève)	1	1,00 €	1,00 €
Interne hébergé lyc Ste Philomène (par jour)	1	18,50 €	18,50 €

PCC Participation charges communes	CRP Contribution rémunération des personnels
20%	21%
20%	21%
20%	21%
35%	21%

Répartition trimestrielle Internat au forfait	nb jours forfait	Tarifs complets			Tarifs élèves bénéficiaire de l'ARRS		
		sept-dec 70 jours	janv-mars 50 jours	avril-juillet 60 jours	sept-dec 70 jours	janv-mars 50 jours	avril-juillet 60 jours
Internat - tarif lycéens	180	548,80 €	392,00 €	470,40 €	448,00 €	320,00 €	384,00 €
Internat - tarif post-bac lycéens publics	180	688,80 €	492,00 €	590,40 €	688,80 €	492,00 €	590,40 €
Internat - tarif post-bac IFSI, IUT...	180	968,10 €	691,50 €	829,80 €	968,10 €	691,50 €	829,80 €
Internat externé (tous les repas sans nuitées)	180	548,80 €	392,00 €	470,40 €	448,00 €	320,00 €	384,00 €
Internat hébergé (repas et nuitées sauf déjeuner)	180	383,60 €	274,00 €	328,80 €	238,00 €	170,00 €	204,00 €
Externe hébergé (uniquement nuitées)	180	100,80 €	72,00 €	86,40 €	- €	- €	- €

Répartition trimestrielle Demi-pension au forfait	nb jours forfait	Tarifs complets			Tarifs élèves bénéficiaire de l'ARRS		
		sept-dec 70 jours (56j - 42j - 28j - 14j)	janv-mars 50 jours (40j - 30j - 20j - 10j)	avril-juillet 60 jours (48j - 36j - 24j - 12j)	sept-dec 70 jours (56j - 42j - 28j - 14j)	janv-mars 50 jours (40j - 30j - 20j - 10j)	avril-juillet 60 jours (48j - 36j - 24j - 12j)
DP5 (5 déjeuners du lundi au vendredi)	180	266,00 €	190,00 €	228,00 €	210,00 €	150,00 €	180,00 €
DP4 (4 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	144	226,24 €	161,60 €	193,92 €	181,44 €	129,60 €	155,52 €
DP3 (3 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	108	179,76 €	128,40 €	154,08 €	146,16 €	104,40 €	125,28 €
DP2 (2 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	72	126,28 €	90,20 €	108,24 €	103,88 €	74,20 €	89,04 €
DP1 (1 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	36	66,50 €	47,50 €	57,00 €	55,30 €	39,50 €	47,40 €

L'inscription au service de restauration et d'hébergement vaut pour l'année scolaire

Cas particuliers permettant un changement de catégorie (régime ou forfait) en cours de trimestre
<ul style="list-style-type: none"> ▣ changement de domicile de la famille, ▣ modification de la structure familiale, ▣ situation très exceptionnelle justifiée (allergies alimentaires, etc.). <p>La modification sera prise en compte au début du mois ou de la quinzaine suivant le changement.</p>